



## Brigade de gendarmerie départementale de BELLEY



Bulletin d'informations

N°1

### Lutte contre les cambriolages

**CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE**

Vous travaillez **ENCORE** ils travaillent **DÉJÀ...**



- Simulez une **PRÉSENCE !**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au 17



Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain

Comme chaque année avec le changement d'heure, il est constaté une recrudescence des cambriolages. Des mesures simples à mettre en oeuvre permettent de diminuer ce risque.

Vers 17h, l'obscurité est déjà là. Certaines dispositions permettraient de limiter le cambriolage. A titre d'exemple, un domicile non-éclairé implique une absence de ses occupants. Or, à 17h, nombreuses sont les personnes qui sont encore au travail. La gendarmerie invite donc la population à laisser penser que leur habitation est occupée en installant programmeurs et autres minuteurs sur les lampes ou/et sur la télévision qui permettent de mettre en marche ces appareils.

Les conseils classiques de lutte contre les atteintes aux biens restent bien évidemment d'actualité :

- ne pas cacher ses clés dans un pot de fleur ou sous le paillason,
- verrouiller toutes ses ouvertures, ne pas laisser les fenêtres en oscillo-battant,
- ne pas laisser argent et bijoux en accès facile, notamment dans les chambres.
- ne pas laisser les clés sur le contact de la voiture parquer dans le garage,
- installer des moyens de protection passive (vidéos, alarmes)

et surtout il faut bien fermer l'ensemble de l'habitation même pour quelques minutes d'absences (absence pour acheter le pain en ville etc...)



Ne touchez à rien, essayer de conserver les traces et les indices, Composer le 17 Déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police

Communiquer les références et/ou photographies des objets dérobés Faites une déclaration de vol à votre assurance dans les 2 jours En cas de vol de chèques ou de cartes bancaires, faites le plus rapidement possible opposition auprès de votre banque Préservez les traces et les indices, ne rajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction, (gobelets, cigarettes, pas, empreintes...), Ne manipulez pas les objets que les cambrioleurs peuvent avoir abandonnés ou touchés

NUMEROS UTILES :

chèque volé : 08 92 68 32 08 -- Carte bancaire dérobée : 08 92 70 57 05

Participation citoyenne.



Le dispositif de « participation citoyenne » a été mis en place afin de faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité. Ce dispositif met en avant la participation de la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité. Il vise à développer un complotement pour mettre en échec la délinquance.

**Participant à la protection des personnes et des biens il est également "vecteur de lien social".**



## OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Lors de vos absences prolongées, pensez à l'opération tranquillité vacances.

Pour bénéficier de cette opération, les particuliers peuvent : se rendre à la brigade de gendarmerie ou au commissariat le plus proche de leur domicile, ils communiqueront aux forces de l'ordre leurs dates de départ et de retour, et leur préciseront le moyen de les joindre en cas de nécessité ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone des personnes à prévenir, éventuellement, sur place.

De plus, il est nécessaire que chacun effectue des gestes élémentaires de prévention pour éliminer certaines vulnérabilités aux vols par effraction :

- veiller à la fermeture des portes et fenêtres de son domicile avant son départ, même pour des courtes absences
- ne jamais laisser ses clés dans un endroit accessible, que ce soit sous le paillason ou dans la boîte aux lettres
- ne jamais laisser des objets de valeur pouvant attirer la convoitise dans un logement inoccupé
- laisser une apparence habitée à son logement, en faisant retirer régulièrement son courrier par une connaissance par exemple.